



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1293

Approbation du rapport d'activité 2020 de la Halle Tony Garnier

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1293 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA  
HALLE TONY GARNIER (DIRECTION DES AFFAIRES  
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport produit chaque année par la régie est transmis au Conseil municipal pour qu'il en prenne acte.

La communication, au 22 septembre dernier, du rapport annuel de la régie personnalisée Halle Tony Garnier au titre de l'exercice 2020, justifie l'inscription de son examen à la présente séance du conseil municipal.

En application des dispositions de l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ce rapport sera prochainement soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux.

**II – Principaux événements et chiffres d'activité 2020**

Le fonctionnement de la Halle a fortement été bousculé par la crise sanitaire : Une jauge d'abord limitée à 5 000 personnes du 02 au 08 mars, puis à 1 000 personnes du 09 au 16 mars, une fermeture administrative du 17 mars au 1<sup>er</sup> juin, puis de nouveau une jauge limitée à 1 000 personnes du 26 septembre au 29 octobre, un couvre-feu empêchant les manifestations tardives et une nouvelle fermeture administrative fin octobre...

Au fil de la progression de la pandémie, des annonces et décisions gouvernementales consécutives, la programmation de la Halle a subi une succession de vagues de reports et d'annulations inédite, et malheureusement encore en cours en 2021.

Les tournées, notamment, nécessitent des semaines, voire des mois de préparation ; ainsi face à l'impossibilité de travailler durant le premier confinement, les quelques concerts reportés en juin et juillet dans un premier temps n'ont pas pu avoir lieu. La limitation de la jauge admissible à 1 000 personnes n'a, quant à elle, pas permis de reprendre à l'automne ; l'économie des événements accueillis dans des salles de la taille de la Halle Tony Garnier ne pouvant pas s'adapter à un tel déficit de billetterie ou de visites.

A l'exception du placement des salariés en activité partielle, aucune mesure d'économie majeure n'a pu être prise en 2020 en vue d'atténuer l'impact sur les finances de la Halle. Ainsi, le résultat comptable de l'exercice 2020 présente un déficit de 514 000 €, néanmoins limité grâce aux nombreux dispositifs d'accompagnement des entreprises (fonds de solidarité, indemnités d'activité partielle, exonération de charges et d'aide au paiement, exonération de loyer etc.). La Ville de Lyon a ainsi exonéré la régie Halle Tony Garnier de la part fixe de la redevance au prorata de la période de fermeture, soit 68 000 € HT et a proposé

d'échelonner le paiement de la part variable de loyer prévue au titre de l'année 2019, soit 478 000 €HT, à hauteur de 50 % en 2020 et 50 % en 2021.

Avec seulement 23 représentations (soit 49 de moins qu'en 2019), la fréquentation des concerts-spectacles en 2020 subit un recul historique de 73 % passant de 380 441 à 101 741 spectateurs.

CHIFFRES CLES en K€	2017	2018	2019	2020
Chiffres d'affaires	4 971	4 353	5 019	1 138
- Dont concerts spectacles	3 857	3 111	3 564	900
- Dont salons	956	1 189	1 037	167
- Dont conventions et autres	158	53	418	71
Total Produits	5 366	4 707	5 398	2 287
Charges à caractère général	2 787	2 736	3 014	1 079
<i>Dont Loyer versé à la ville de Lyon</i>	453	538	564	18
Charges de personnel	1 990	1 707	2 051	1 596
Total des charges	5 101	4 781	5 291	2 801
Résultat net	+ 265	-75	106	- 514
<b>Indicateurs activité</b>				
Jauge moyenne globale annuelle	4 528	5 115	5 108	NA
Prix moyen du billet sur l'année	44.20 €	44 .78 €	45.14 €	40.84
nombre de représentations Spectacles grand public	51	<b>28</b>	<b>31</b>	<b>16</b>
Nombre de concerts	23 francophones 10 internationaux 4 humoristes	24 francophones 6 internationaux 7 humoristes	26 francophones 7 internationaux 8 humoristes	2 francophones 3 internationaux 2 humoristes
Salons / conventions	19 jours d'ouverture au public	24 jours d'ouverture au public	24 jours d'ouverture au public	5 jours d'ouverture au public
Nombre de spectateurs activité culturelle	414 855	342 593	381 000	102 000
Nombre de visiteurs activité économique	169 333	<b>133 579</b>	133 000	16 300

Vu, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, ses articles L 1411-3 et L 1413-1 ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

**DELIBERE**

Le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activité de la Halle Tony Garnier au titre de l'exercice 2020.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET